



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
19.12.2012 Bulletin 2012/51

(51) Int Cl.:
B65D 33/16 (2006.01) B65D 81/02 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **12170127.0**

(22) Date de dépôt: **31.05.2012**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(72) Inventeur: **Blanchart, Romaric**
59199 Hergnies (FR)

(74) Mandataire: **Balesta, Pierre**
Cabinet Beau de Loménie
Immeuble Eurocentre
179 Boulevard de Turin
59777 Lille (FR)

(30) Priorité: **16.06.2011 FR 1155255**

(71) Demandeur: **Harry Plast**
59230 Saint Amand les Eaux (FR)

(54) **Sachet de couverture d'une partie d'un objet**

(57) L'invention concerne un sachet (1) de couverture d'au moins une partie (7a) d'un objet. Le sachet comprend une enveloppe (2) munie d'une ouverture (21) configurée pour permettre l'introduction de la partie de l'objet à l'intérieur de l'enveloppe. En outre, le sachet comprend une bande (3) munie d'une première (3a) et d'une seconde (3b) extrémités fixées de manière permanente à

proximité de l'ouverture, des moyens de détachement (4) étant agencés sur la bande pour séparer la bande en une première (31) et une seconde (32) parties, tandis que les première (3a) et seconde (3b) extrémités restent fixées de manière permanente sur l'enveloppe (2), un système de fixation adhésif (5,6) étant agencé sur l'une des deux parties de la bande.

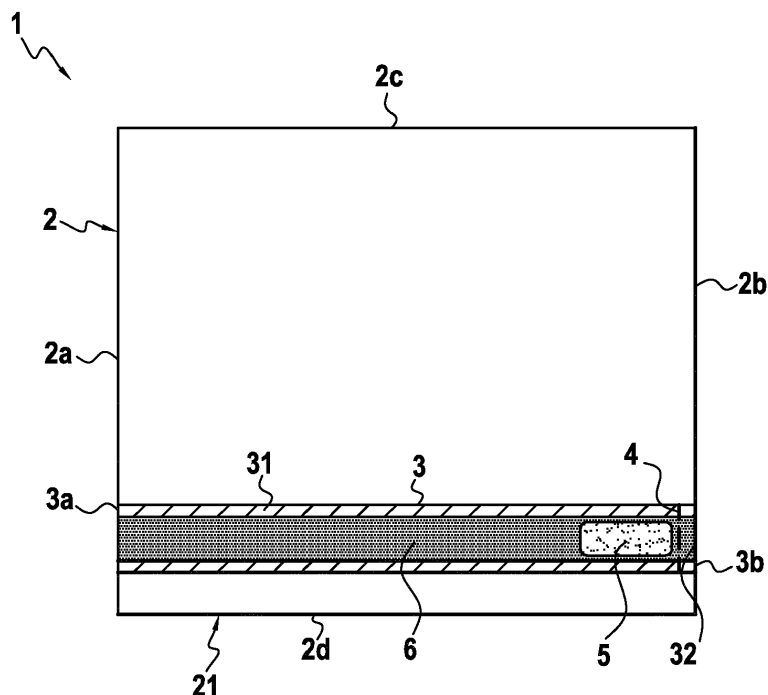


FIG.1

Description

[0001] La présente invention concerne un sachet de couverture d'au moins une partie d'un objet en sorte de protéger celle-ci, par exemple, contre les chocs, la poussière, l'humidité

[0002] Un tel objet peut, par exemple, être un extincteur incendie, la partie à protéger étant dans ce cas la tête de l'extincteur. Cet objet peut également être, par exemple, un panneau de signalisation, une bouteille de gaz ou d'oxygène, une borne lumineuse, une plante, un arbuste ou tout autre végétal, voire tout autre objet.

[0003] De manière habituelle, les objets ou parties d'objet sont protégés au moyen d'un sachet constitué d'une enveloppe à l'intérieur de laquelle est disposée la partie de l'objet à protéger. Le sachet est maintenu en position au moyen d'un lien ou d'un élastique qui est disposé autour de l'enveloppe et serré autour de la partie de l'objet à protéger.

[0004] Les conceptions actuelles nécessitent plusieurs manipulations pour la mise en place du sachet autour de la partie de l'objet. En effet, l'utilisateur doit dans un premier temps positionner la partie de l'objet à l'intérieur de l'enveloppe puis manipuler le lien ou l'élastique avec les deux mains afin de mettre en place celui-ci et d'assurer un étranglement ou le serrement du sachet autour de l'objet pour le maintenir en place. Le lien est mis en place et maintenu en position en effectuant plusieurs boucles autour du sachet et de l'objet et en effectuant un noeud, ce qui nécessite une manipulation avec les deux mains.

[0005] De même, l'utilisation d'un élastique présente pour inconvénient de nécessiter plusieurs manipulations afin d'étirer celui-ci et de le mettre en place autour de l'objet en sorte que celui-ci se resserre et étrangle ledit objet et maintienne ainsi le sachet de couverture en position.

[0006] Lors du retrait du sachet, afin de gagner du temps, l'utilisateur doit en outre de manière fréquente procéder à la découpe du lien ou de l'élastique au moyen d'un outil de coupe tel qu'un couteau.

[0007] Les sachets de couverture actuels présentent en outre pour inconvénient qu'il est nécessaire de s'assurer de disposer d'autant de liens ou d'élastiques que de sachets à mettre en place sur les objets. Lorsque ces liens sont constitués par des morceaux de fil provenant d'une bobine de fil, il est en outre nécessaire au préalable de prédécouper les liens avant leur mise en place autour du sachet de couverture.

[0008] La présente invention a pour objet de pallier les inconvénients précités et propose pour cela un sachet de couverture d'au moins une partie d'un objet, comprenant une enveloppe munie d'une ouverture configurée pour permettre l'introduction de la partie de l'objet à l'intérieur de l'enveloppe.

[0009] Selon l'invention, le sachet de couverture comprend une bande munie d'une première et d'une seconde extrémités qui sont fixées de manière permanente à

proximité de l'ouverture, de préférence sur le côté externe de l'enveloppe. En outre, des moyens de détachement sont agencés sur la bande pour séparer ladite bande en une première et une seconde parties, tandis que les première et seconde extrémités restent fixées de manière permanente sur l'enveloppe. De même, un système de fixation adhésif est agencé sur l'une des deux parties de la bande. Ainsi, selon l'invention, lorsque la bande est détachée et séparée en une première et une seconde parties, il est possible d'entourer au moins l'une desdites première et seconde parties autour de l'enveloppe et de serrer celle-ci contre l'enveloppe et la partie de l'objet à protéger disposé à l'intérieur de ladite enveloppe, le système de fixation adhésif assurant le maintien en position de ladite au moins une partie de la bande enserrée autour de la partie de l'objet.

[0010] Selon l'invention, les moyens de détachement sont de préférence agencés au niveau de la seconde extrémité de la bande ce qui permet de disposer d'une première partie de bande correspondant sensiblement à la longueur de ladite bande tandis que la seconde partie de bande est très petite et n'est pas utilisée une fois le détachement réalisé. Cela permet de disposer d'une première partie de bande de longueur importante en sorte d'assurer convenablement son enroulement autour de l'enveloppe et de la partie de l'objet à enserrer. En outre, le système de fixation adhésif est agencé sur la première partie de bande au niveau d'une portion distale à la première extrémité de ladite bande. Ainsi, ladite première partie de bande est convenablement enroulée autour de l'enveloppe et de l'objet puis maintenue en position au moyen du système de fixation adhésif.

[0011] Bien entendu, on pourrait envisager de mettre en oeuvre les moyens de détachement à d'autres positions sur la bande, par exemple, en position centrale en sorte que la première partie et la seconde partie de bande soient quasiment de longueur identique, lesdites parties de bande étant dans ce cas de préférence enroulées toutes les deux autour de l'enveloppe et de l'objet, en sens inverse l'une par rapport à l'autre, puis maintenues serrées entre elles autour de ladite enveloppe et dudit objet au moyen du système de fixation adhésif.

[0012] Selon l'invention, les moyens de détachement sont, de préférence, constitués d'une prédécoupe agencée sur la largeur de la bande.

[0013] Selon l'invention, le système de fixation adhésif est constitué d'une couche adhésive revêtue d'un film de protection amovible. Ce film de protection permet de maintenir en parfait état la couche adhésive jusqu'à l'utilisation du sachet de couverture pour sa mise en place autour de la partie de l'objet à protéger.

[0014] Selon l'invention, l'enveloppe est constituée de deux feuilles rectangulaires soudées entre elles au niveau de trois de leurs côtés en sorte de constituer un fond et deux côtés latéraux, les première et seconde extrémités de la bande étant fixées respectivement sur les côtés latéraux. Cela permet de maintenir l'enveloppe et la bande convenablement à plat l'une sur l'autre afin de

faciliter le conditionnement du sachet dans des cartons et d'éviter d'accrocher et de détacher inopinément la bande.

[0015] De manière préférentielle, la bande comprend une face interne et une face externe, le système de fixation adhésif étant agencé sur la face externe. On pourrait toutefois envisager une variante de conception selon laquelle le système de fixation adhésif serait agencé sur la face interne de la bande sans sortir du cadre de l'invention.

[0016] Selon l'invention, le sachet comprend des moyens de rembourrage agencés sur l'enveloppe, par exemple à l'intérieur de celle-ci. Ces moyens de rembourrage peuvent être constitués d'une mousse de rembourrage, voire de film « bulles ».

[0017] Bien entendu, le sachet de couverture de l'invention peut combiner des caractéristiques précitées.

[0018] La description suivante illustre un mode de réalisation du sachet de couverture objet de l'invention s'appuyant sur des figures parmi lesquelles :

- la figure 1 illustre une vue en plan d'un mode de conception préférentiel du sachet de couverture objet de l'invention ; et
- les figures 2 à 5 illustrent les différentes étapes de mise en place du sachet de couverture sur une partie d'un objet consistant sur lesdites figures en une bouteille de type bouteille d'oxygène ou détecteur d'incendie.

[0019] Sur la figure 1, on constate que le sachet de couverture 1 comprend une enveloppe 2. Sur cette figure 1, l'enveloppe est de forme rectangulaire et mise en oeuvre au moyen de deux feuilles de forme rectangulaire, par exemple, dans une matière de type polyéthylène basse densité (PEBD), ces feuilles étant thermo-soudées entre elles sur les côtés latéraux 2a, 2b et sur le fond 2c. Bien entendu, on pourrait envisager d'autres matières pour la mise en oeuvre de l'enveloppe ainsi que différentes formes plus ou moins adaptées à la partie de l'objet qu'elle est destinée à recevoir.

[0020] Bien entendu, cette enveloppe présente une ouverture 21 au niveau de son quatrième côté 2d permettant d'introduire la partie de l'objet à l'intérieur de l'enveloppe 2, comme on peut le constater sur les figures 2 à 5.

[0021] Le sachet de couverture 1 comprend également une bande 3 qui présente une première extrémité 3a et une seconde extrémité 3b, ces deux extrémités 3a, 3b sont fixées de manière permanente au niveau des deux côtés latéraux 2a, 2b de l'enveloppe 2. Cette fixation est par exemple réalisée par un thermo-soudage.

[0022] On constate sur la figure 1 que la bande 3 comprend une prédécoupe 4 qui, selon l'exemple préférentiel, est mise en oeuvre à proximité de la seconde extrémité 3b. Cette prédécoupe 4 permet de détacher la bande 3 en deux parties 31, 32. Selon l'exemple illustré aux figures 1 à 5, la première partie 31 correspond sensible-

ment à la longueur de ladite bande 3 tandis que la seconde partie 32 est de longueur très réduite, tel qu'illustré en figure 3. Cela revient quasiment à détacher la bande 3 par rapport au côté latéral 2b de l'enveloppe 2 tandis que la première extrémité 3a de la bande 3 reste attachée en permanence par rapport au premier côté latéral 2a de l'enveloppe 2.

[0023] La bande 3 comprend sur sa face externe 3c apparaissant sur la figure 1, une couche adhésive 5 consistant par exemple en de la colle. Cette couche adhésive 5 est revêtue d'un film de protection 6. On constate sur la figure 1 que le film de protection 6 est de longueur identique à la bande 3 sur laquelle il est disposé et s'étend de la première extrémité 3a à la seconde extrémité 3b de ladite bande 3. On pourrait toutefois envisager que ce film de protection 6 soit de dimensions adaptées aux dimensions de la couche adhésive 5 en sorte de minimiser la quantité de matière utilisée pour ce film de protection 6. Ce film de protection 6 est amovible, ce qui permet son retrait lors de l'utilisation du sachet de couverture 1, en sorte de libérer la couche adhésive.

[0024] La mise en place du sachet de couverture 1 autour d'une partie d'un objet à protéger est mise en oeuvre selon les étapes illustrées aux figures 2 à 5. Ainsi, l'enveloppe 2 du sachet de couverture 1 est positionnée sur la partie 7a de l'objet 7 à protéger en pénétrant ladite partie 7a de l'objet 7 au travers de l'ouverture 21 demeurant sur le côté 2d de l'enveloppe 2. La bande 3 est ensuite détachée au niveau de la prédécoupe 4 disposée à proximité de l'extrémité 3b de ladite bande, laquelle est détachée au niveau du côté latéral 2b de l'enveloppe 2, tandis qu'elle reste attachée au niveau du côté latéral 2a de ladite enveloppe 2, tel que cela apparaît sur la figure 3.

[0025] Le film de protection 6 est ensuite retiré de la bande 3, ce qui permet de libérer la couche adhésive 5 mise en oeuvre sur la face externe 3c de ladite bande, tel que cela apparaît sur la figure 4.

[0026] La bande 3 est ensuite entourée autour de l'enveloppe 2 et de la partie 7a de l'objet 7, ce qui permet d'enserrer l'enveloppe 2 autour de la partie 7a de l'objet, puis la couche adhésive 5 est collée sur ladite bande 3 voire sur l'enveloppe 2, ce qui permet de maintenir convenablement l'enveloppe 2 en position par rapport à la partie de l'objet à protéger.

[0027] Bien entendu, le retrait du sachet de couverture s'effectue de manière très aisée en détachant la couche adhésive 5, ce qui permet de libérer la bande 3 et de desserrer celle-ci, puis d'extraire l'enveloppe 2 de la partie 7a de l'objet 7.

[0028] D'autres variantes peuvent être envisagées sans sortir du cadre de l'invention, telles que, par exemple, modifier la position de la prédécoupe 4 sur la bande 3 ainsi que la position de la couche adhésive 5 et du film de protection qui peuvent être mis en place sur la face interne de ladite bande 3.

[0029] On peut également prévoir un rembourrage, de type mousse, à l'intérieur de l'enveloppe 2, voire conce-

voir cette enveloppe au moyen de film bulle.

Revendications

1. Sachet (1) de couverture d'au moins une partie (7a) d'un objet (7), comprenant une enveloppe (2) munie d'une ouverture (21) configurée pour permettre l'introduction de la partie de l'objet à l'intérieur de l'enveloppe, **caractérisé en ce qu'il** comprend une bande (3) munie d'une première (3a) et d'une seconde (3b) extrémités fixées de manière permanente à proximité de l'ouverture, des moyens de détachement (4) étant agencés sur la bande pour séparer la bande en une première (31) et une seconde (32) parties, tandis que les première (3a) et seconde (3b) extrémités restent fixées de manière permanente sur l'enveloppe (2), un système de fixation adhésif (5,6) étant agencé sur l'une des deux parties de la bande. 5
10
15
20
2. Sachet (1) de couverture selon la revendication 1, dans lequel les moyens de détachement (4) sont agencés au niveau de la seconde extrémité (3b) de la bande (3), le système de fixation adhésif (5,6) étant agencé sur la bande au niveau d'une portion distale à la première extrémité (3a). 25
3. Sachet (1) de couverture selon la revendication 1 ou 2, dans lequel les moyens de détachement sont constitués d'une prédécoupe (4) agencée sur la largeur de la bande (3). 30
4. Sachet (1) de couverture selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, dans lequel le système de fixation adhésif est constitué d'une couche adhésive (5) revêtue d'un film de protection (6) amovible. 35
5. Sachet (1) de couverture selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, l'enveloppe (2) étant constituée de deux feuilles rectangulaires soudées entre elles au niveau de trois (2a,2b,2c) de leurs côtés en sorte de constituer un fond et deux côtés latéraux, les première (3a) et seconde (3b) extrémités de la bande (3) étant fixées respectivement sur les côtés latéraux (2a,2b). 40
45
6. Sachet (1) de couverture selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, dans lequel la bande comprend une face interne et une face externe (3c), le système de fixation adhésif (5,6) étant agencé sur la face externe. 50
7. Sachet (1) de couverture selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, lequel comprend des moyens de rembourrage agencés sur l'enveloppe (2). 55

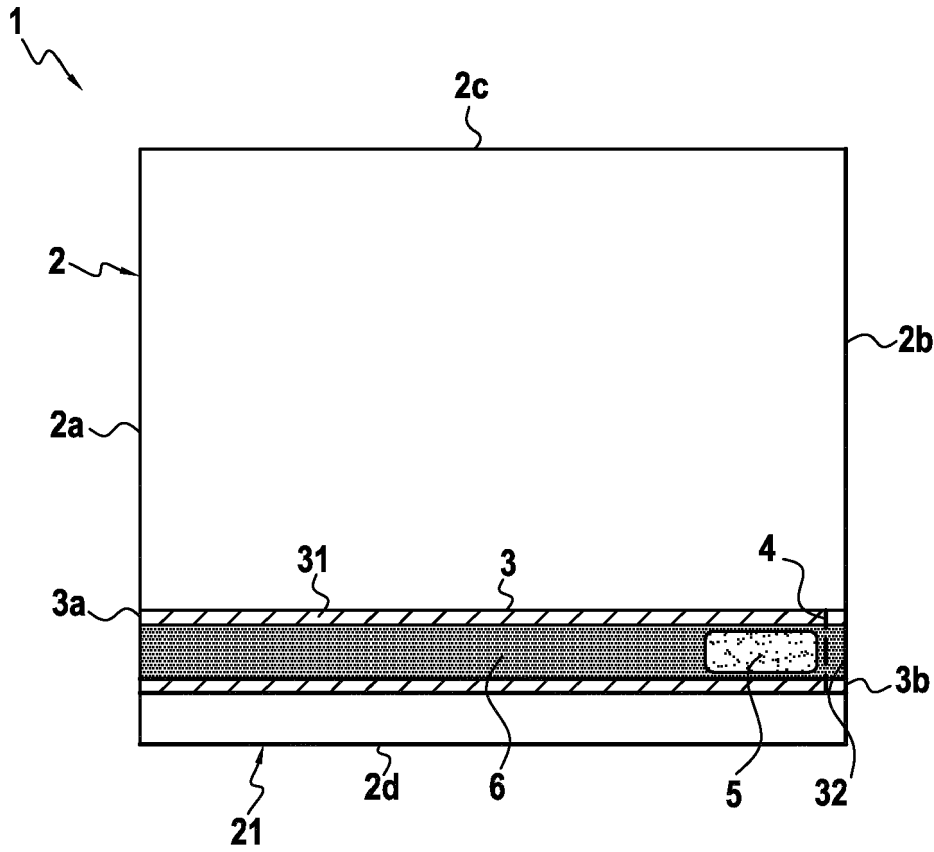


FIG.1

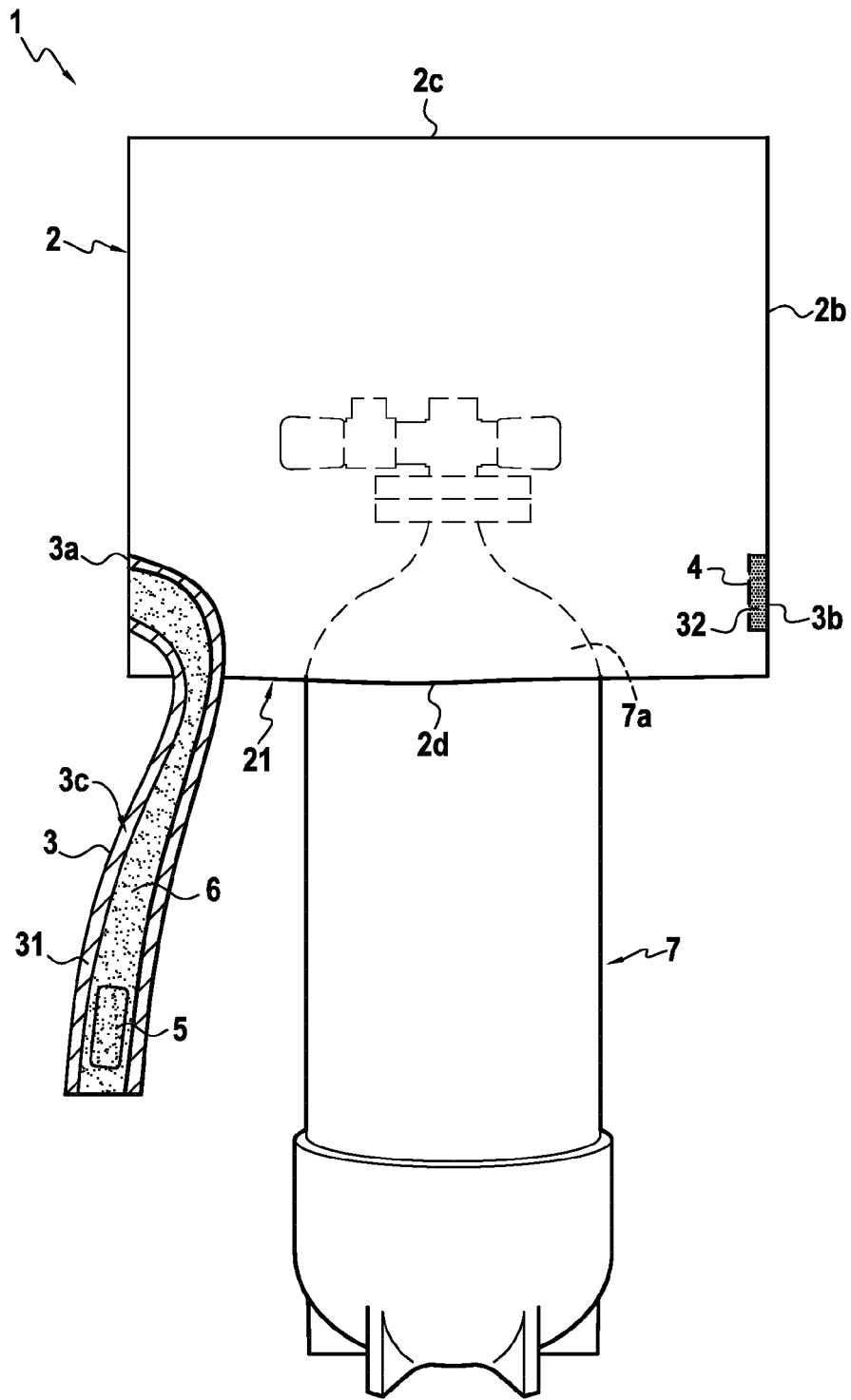


FIG.3

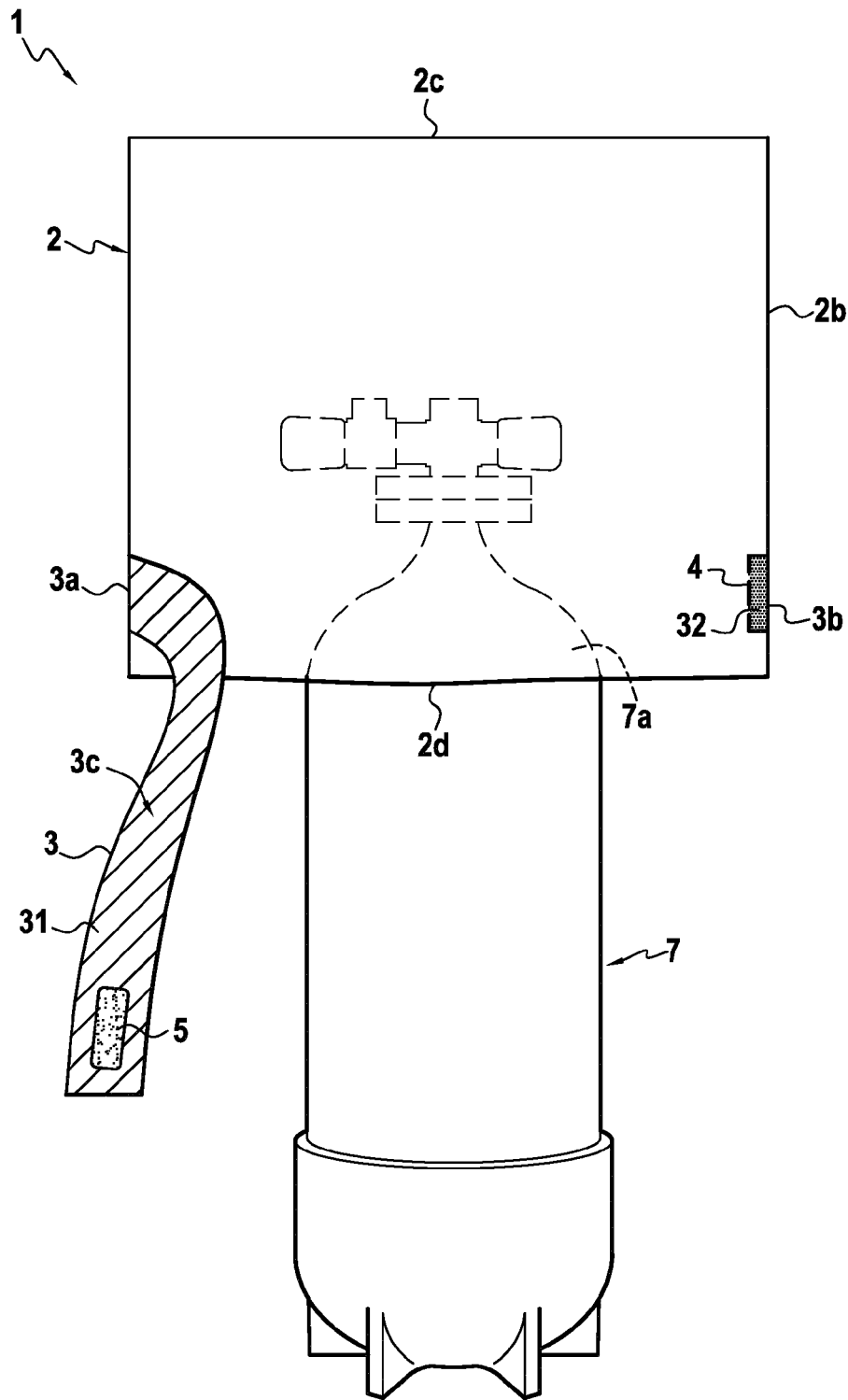


FIG.4

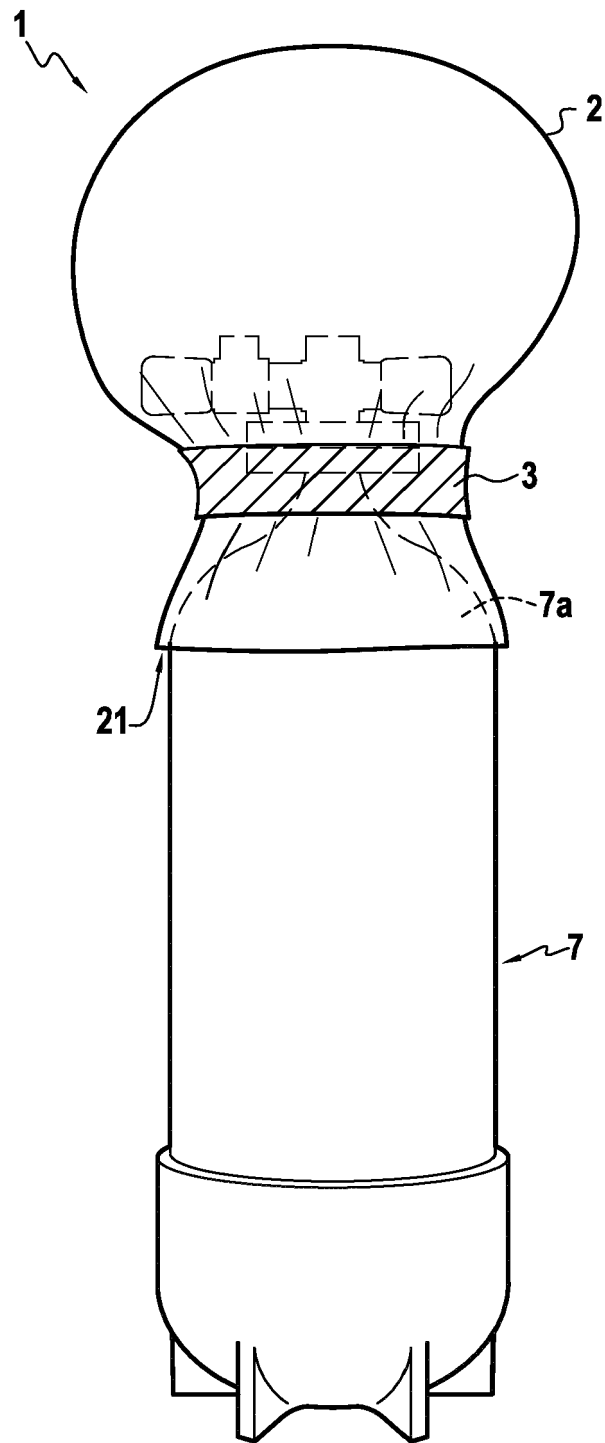


FIG.5



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 12 17 0127

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	WO 95/19259 A1 (RUTLEDGE GARY L [US]) 20 juillet 1995 (1995-07-20) * ligne 6 - page 44, ligne 1; figure 18 * -----	1-7	INV. B65D33/16 B65D81/02
X	US 5 135 313 A (BOWMAN DANNY C [US]) 4 août 1992 (1992-08-04) * ligne 67 - page 5, ligne 30; figure 3 * -----	1-7	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B65D
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 21 août 2012	Examineur Cazacu, Corneliu
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

1
EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 12 17 0127

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

21-08-2012

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 9519259	A1	20-07-1995	
		AU 1679495 A	01-08-1995
		CA 2181149 A1	20-07-1995
		EP 0739271 A1	30-10-1996
		JP H09510926 A	04-11-1997
		WO 9519259 A1	20-07-1995

US 5135313	A	04-08-1992	AUCUN

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82